

DOSSIER EXPERTISE CPER : ACQUISITION DU BÂTIMENT DE ESIEE PARIS

Le conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel

Vu le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts ;

Vu la note de présentation jointe à la présente délibération.

Considérant qu'il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'acquisition du bâtiment de ESIEE Paris, telle qu'elle lui a été présentée,

Délibère

Article 1^{er}

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	24
Nombre d'abstentions	:	4
Nombre de votes pour	:	20
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel et le directeur général des Services sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs-sur-Marne, le 06 octobre 2022



PRÉSIDENCE
Université
Gustave
Eiffel
Gilles ROUSSEL

NOTE DOSSIER EXPERTISE CPER - ACQUISITION DU BATIMENT DE ESIEE PARIS

Contexte :

Le projet consiste en l'acquisition du bâtiment de ESIEE Paris, actuellement propriété de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Région Paris Île-de-France, suite à l'appel à projets versé par l'Université Gustave Eiffel en octobre 2019 dans le cadre des appels à projets du 13e CPER. Cette démarche participe à la dynamique insufflée par une nouvelle université en pleine transformation considérant l'intégration effective en 2021 de cet établissement au sein de l'Université Gustave Eiffel. Ces nouvelles surfaces ainsi injectées dans le patrimoine immobilier de l'Université Gustave Eiffel prennent sens au titre de l'optimisation des offres de formation et de recherche, mais aussi de la mutualisation des biens et des services proposés sous compétence directe de la Direction Générale Déléguée à l'Immobilier. Cette opération d'acquisition s'inscrit par ailleurs dans un schéma ambitieux qui projette la réhabilitation exemplaire et innovante de cette infrastructure dispendieuse et énergivore.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris souhaite vendre le bâtiment à l'Université Gustave-Eiffel pour un montant évalué par France Domaine à 29,8 M€ TTC, valeur de mai 2021. Le bâtiment et le terrain seront achetés intégralement par la Région Ile de France et reversé à l'Etat pour l'Euro symbolique qui en deviendra propriétaire. Une convention d'utilisation sera ensuite signée entre France Domaine et l'Université.

La Maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par le financeur majoritaire du projet, ou par voie de mandat à l'Université Gustave Eiffel qui s'entourera des compétences liées aux métiers de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (dont une énergie manager) pour encadrer les missions spécifiques relatives à la programmation technique, économique et fonctionnelle. Il en ira de même pour les missions afférentes au développement durable. Les modalités de recours à la commande publique respecteront les procédures formalisées en vigueur.

Délibération sur:

Il est demandé aux membres du CA de se prononcer sur le principe d'acquisition du bâtiment de l'ESIEE à hauteur du montant du CPER sans engagement financier par l'université Gustave Eiffel.

Document(s) joint(s):

Dossier d'expertise CPER